

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

13022 **Cassis**

AC1 **Servitudes de protection des monuments historiques.**

Articles L621-1 à L621-6 du code du patrimoine modifiés par Ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005; article 1 de la Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques modifié par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC1/17/1683	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Fontaine du XVIII	MI 1 Fontaine du XVIII°S avenue Victor Hugo		
AC1/17/2008	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Hôtel Désiré de Moustiers (ancien)	- Le salon d'honneur et la chapelle avec leur décor au premier étage - Les façades et les toitures ; le portail d'entrée et la cour caladée ; le hall d'entrée et l'escalier avec sa rampe à balustres et sa cage ; - le bureau du Maire (ancienne salle à manger) au premier étage avec son décor - le plafond de la chambre au second étage (cad.F 416)		13/09/1984
AC1/17/2454	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Ancien Hôtel Désiré de moustiers	MC : Le salon d'honneur et la chapelle avec leur décor au premier étage de l'hôtel de ville (Ancien Hôtel Désiré de moustiers) figurant au cadastre section F sous le n°416 d'une contenance de 9a 41ca et appartenant à la commune.		13/09/1984

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

AC2 Servitudes de protection des sites et monuments naturels.

Article R 341-1 du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC2/13/1516	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Cap Canaille, Bec de l'Aigle et leurs abords	Le Cap Canaille, le Bec de l'Aigle, leurs abords et le domaine public maritime correspondant	Site classé	04/04/1989
AC2/13/1762	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Vieux château et ses abords	SI 1 : Vieux château et ses abords (parcelles 572 à 574 et 576 à 578 section F du cadastre)	Site inscrit	03/01/1964
AC2/13/1763	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Ensemble formé par le port, ses quais, jetée et ouvrages annexes	SI 2 : Ensemble formé par le port, ses quais, jetée et ouvrages annexes, les immeubles qui le bordent, le jardin public et les espaces libres situés à sa partie Est jusqu'à une ligne fictive prolongeant la rue Alexandre Rossat, ainsi que le bras de mer et les immeubles nus ou bâtis compris entre une ligne conventionnelle polongeant la rue St-Clair et la perpendiculaire abaissée de la Jetée jusqu'à sa rencontre avec cette ligne conventionnelle.	Site inscrit	03/11/1942
AC2/13/1764	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Frange du littoral de la baie de Cassis	SI 3 : Frange du littoral de la baie de Cassis (parcelles n° 579 et 582, 618 à 626, 628 à 631, 634, 636 à 638, 644 à 650, 766 à 772, 774 à 776, 778 à 781, 784 à 820, 891, 894, 902, 971 à 975, 1308, 1309, 1382, 1383, 1427, 1431, 1435, section F du cadastre)	Site inscrit	18/01/1966

**Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol**

AC2/13/1765	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Massif des Calanques	Massif des Calanques	Site classé	29/08/1975
AC2/13/2616	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Ensemble formé par le Cap Canaille et ses abords	Site inscrit : Ensemble formé par le Cap Canaille et ses abords	Site Inscrit	13/07/1960
AC2/13/2617	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Ensemble formé par les Calanques et leurs abords, à Cassis et à Marseille	Site inscrit : Ensemble formé par les Calanques et leurs abords, à Cassis et à Marseille	Site Inscrit	24/11/1959

EL10 Servitudes relatives aux parcs nationaux.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
EL10/86/2665	Groupement d'Intérêt Public des Calanques	Parc National des Calanques	Parc National des Calanques	décret du 18 avril 2012	18/04/2012

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

EL9 Servitudes de passage des piétons sur le littoral.

article L 160-6 du code de l'urbanisme Loi 76 . 1285 du 31.12.1976

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
EL9/22/395	Direction Départementale des Territoire et de la Mer - Service de la Mer et du Littoral	Servitude de passage piétons sur le littoral	Servitude longitudinale de passage des piétons (littoral)	Article L. 160.6 du code de l'urbanisme. Loi 76.1285 du 31.12.1976.	31/12/1976

I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.

Article 12 bis de la Loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie créé par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ; Décret n°2004-835 du 19 août 2004 relatif aux servitudes d'utilité publique prévues par l'article 12 bis de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie; article 35 de la Loi n°46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I3/15/1373	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 150 Aubagne - La Ciotat (ou Aubagne - Toulon)	Canalisation Ø 150 Aubagne - La Ciotat (ou Aubagne - Toulon)		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Code de l'Urbanisme : articles L. 126-1 et R. 126-1. Code de l'Energie (articles L 323-1 et suivants).Loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée (loi abrogée sauf les articles 8 et 47).Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967. Décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié. Articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du Code de l'Environnement. Loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée (applicable jusqu'à la parution de la partie réglementaire du Code de l'Energie)

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I4/3/1521	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 63 KV La-Bedoule - La-Ciotat	Ligne 63 KV La-Bedoule - La-Ciotat		

I5 Servitudes relatives aux canalisations de transport de produits chimiques.

Articles 2 et 3 de la Loi n°65-498 du 29 juin 1965 relative au transport des produits chimiques par canalisations

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I5/28/140	Société Péchiney	Conduite de résidus inertes Gardanne - Cassis	Conduite de résidus inertes Gardanne - Cassis.	Décret du	4.01.1966

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

Int1 Servitudes au voisinage des cimetières.

Article L2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
Int1/8/300	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière de Cassis	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.	07/03/1808

PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles.

artile L. 562-1et suivants du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PM1/14/538	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	PPR inondations de Cassis	PPR inondations vallons péri-urbains	Arrêté préfectoral du 4 septembre 2001	04/09/2001

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PT3 **Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.**

Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT3/5/2156	France-Télécom	Réseau des lignes de télécommunications	Réseau global des lignes de télécommunications du département. Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411.		

T1 **Servitudes relatives aux chemins de fer.**

Article L2231-3 du Code des Transports

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T1/20/762	Société Nationale des Chemins de Fer Français	Ligne Marseille - Vintimille	Ligne Marseille - Vintimille		